

UNIVERSITÉ DE MONCTON

RAPPORT DES AFFAIRES PROFESSORALES

**PRÉSENTÉ AU
CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

**PAR LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES**

CDU-230415

RECOMMANDATIONS OU NOMINATIONS PRÉSENTÉES AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ POUR RATIFICATION

RECOMMANDATIONS

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil de l'Université, anciennement le Conseil des gouverneurs, (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements, voici les recommandations présentées au CEX et au CDU aux fins de ratification :

Campus de Moncton

CONGÉ ADMINISTRATIF

En conformité avec les dispositions prévues aux résolutions adoptées à cet effet par le Conseil de l'Université, anciennement le Conseil des gouverneurs, (R : 17-CGV-841208 et R : 33-CGV-860412) eu égard au statut des vice-doyennes et des vice-doyens, il est recommandé :

« Qu'un congé administratif de six mois soit accordé à **ROBERT LEBLANC** (Faculté de droit) pour l'année universitaire 2023-2024, notamment pour la période allant du **1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023**, à la suite de la fin de son mandat comme vice-doyen par intérim de la Faculté de droit en date du 30 juin 2023. »

« Qu'un congé administratif de six mois soit accordé à **SERGE ROUSSELLE** (Faculté de droit) pour l'année universitaire 2023-2024, notamment pour la période allant du **1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023**, à la suite de la fin de son mandat comme doyen par intérim de la Faculté de droit en date du 30 juin 2023. »

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE ET/OU DE PROMOTION

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles de l'annexe « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la permanence et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} janvier 2023** aux professeures suivantes :

Anne-Marie DION-CÔTÉ
Caroline GIBBONS
Isabel LANTEIGNE
Stéphanie MAILLET

Département de biologie
École de science infirmière
École de travail social
Département d'administration

Que la permanence et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du **1^{er} juillet 2023** aux professeures et professeurs suivants :

Kadia Georges AKA
Jennifer BÉLANGER
Serge DESJARDINS
Adrien HABERMACHER
Madeline LAMBOLEY
Karine MCLAREN
Nabil NAHAS
Vickie PLOURDE

Département d'administration
Département des arts visuels
Département de génie civil
École de droit
Département de sociologie et de criminologie
École de droit
Département d'administration
École de psychologie

Jean Philippe SAPINSKI
Stéphanie WARD

École des hautes études publiques
École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Que la permanence soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2023** au professeur suivant :

Roromme CHANTAL

École des hautes études publiques

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1^{er} janvier 2023** aux professeures suivantes :

Laurence ARRIGHI
Nancy BLACK

Département d'études françaises
Département de génie mécanique

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du **1^{er} juillet 2023** à la professeure et aux professeurs suivants :

Gregory KENNEDY
Luc MARTIN
Pier Jr MORIN
Lise SAVOIE

Département d'histoire et de géographie
Département de biologie
Département de chimie et biochimie
École de travail social

NOMINATIONS

(Faites par le VRER et le VRARH, pour information au CEX et au CDU)

En vertu de la Politique de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil de l'Université, autrefois le Conseil des gouverneurs, (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH:

Campus de Moncton

- Le mandat du professeur **PASCAL AUDET** (École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales) comme directeur de son École a été prolongé pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- Le mandat de la professeure **DENISE MERKLE** (Département de traduction et des langues) comme directrice de son Département a été prolongé pour la période du **1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
- La professeure **ANDRÉE ROY** (Département de comptabilité) a été nommée directrice de son Département pour la période du **1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université. Étant donné que Mme Roy a été nommée vice-doyenne par intérim de la Faculté d'administration pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, son mandat de directrice de département a été reporté au **1^{er} janvier 2023**.
- Le professeur **AMOS SODJAHIN** (Département de comptabilité) a été nommé directeur adjoint par intérim de son Département pour la période du **1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2023**, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.